

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 25 AVRIL 2023

N° 2023-174 PLUI MODIFICATION 0.4- PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE : ÉLABORATION DES OAP

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Dans le cadre de la modification 0.4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, concernant l'élaboration des OAP, une prestation supplémentaire est nécessaire.

La Présidente décide de signer le devis de l'entreprise ATELIER DU LIEU pour un montant de 2 357,00 € HT.

À CHANTONNAY, le 25 avril 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 26/04/2023.